

## **Résolution de la filière logistique du CPNV à César-Roux**

Les collègues de la filière logistique du CPNV, réuni·e·s en Assemblée générale (AG) en date du 2 février ont discuté des points suivants :

Les éléments évoqués dans les résolutions des précédentes AG (13 décembre et 23 janvier) et notamment le fait que le Conseil d'Etat a prévu d'indexer les salaires de la fonction publique et du secteur parapublic de 1.4%, en y ajoutant un prime unique de 0.8% pour les classes 1-10 des salarié·e·s du seul secteur public. Ceci implique une baisse de leur salaire réel ;

Le refus du Conseil d'Etat d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales du secteur public et parapublic en vue d'une augmentation significative de l'indexation prévue et cela malgré la mobilisation croissante des fonctions publique et parapublique depuis mi-décembre et les importantes réserves financières du canton de Vaud.

Au vu de ce qui précède, l'AG de ce jour :

**Se déclare favorable à la reconduction de la grève le 9 février prochain ainsi qu'à la poursuite de la mobilisation sur son lieu de travail.**

Si le Conseil d'Etat devait revoir sa position en ouvrant des négociations sur la base d'une augmentation significative de l'indexation, le préavis serait rediscuté par l'AG.

Résolution votée à l'unanimité

Filière logistique du CPNV (site de César-Roux), le 2 février 2023